

Le Sous-Comité pour la Prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) vous invite à
retenir cette date

Jeudi 17 novembre 2016, de 15 à 18 heures

Afin de célébrer le 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur
du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements
cruels, inhumains ou dégradants

Dix années de prévention de la torture

* * *

Il y a dix ans, les États membres de l'ONU ont ouvert une nouvelle voie pour les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme de fonctionner lorsque le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (le Protocole facultatif) est entré en vigueur le 22 juin 2006.

La prévention de la torture en vertu du Protocole facultatif est basée sur une relation triangulaire entre les États parties et les organes de prévention nationales et internationales et sur le principe d'un dialogue constructif et la coopération entre les organes de prévention et les autorités d'États concernés. Pour que le Protocole facultatif soit vraiment efficace, tous les acteurs doivent être réunis. Dans cet esprit, le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou traitements inhumains ou dégradants (SPT) invite toutes les parties prenantes à cet événement pour discuter des 10 dernières années et de partager des idées sur les défis à surmonter, ainsi que d'explorer et de partager les bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole facultatif.

Cette discussion contribuera à façonner la prochaine étape de ce traité visant des résultats concrets.

L'évènement se tiendra le jeudi 17 novembre 2016, de 15 à 18 heures
Salle de réunion XVII, Palais des Nations, Genève, Suisse

La liste finale des noms des panélistes sera annoncée très prochainement